

mal de Lille, prononcé l'acquiescement du Petit Nord et condamné M. Sens en tous les dépens de première instance et d'appel.

LE MURTRIER DE LINSÈLLES. — Voici de nouveaux détails sur cette grave affaire : Letissier qui accompagnait Vandamme et qui l'a laissé sur le chemin, après l'avoir vivement invité à le suivre, se nomme Camille Decraux. Il n'a pas été inquiété, attendu qu'il est constaté qu'il est parfaitement étranger à l'affaire.

L'enquête faite établit à peu près de la manière suivante, ce qui s'est passé après le décès de Vandamme : Vandamme après s'être reposé avait voulu reprendre sa route. Dans l'état où il était, il s'est égaré et a abandonné son fusil, sa crosse (il était lissier), pour s'orienter. Il s'est enfoncé dans les broussailles, et est arrivé au bord de la fissure Hennon, au moment où Héquette et Morand passaient entraînés chez eux. Il était dix heures 45.

Héquette et Morand étaient accompagnés d'un valet, Louis Dhautin, qui le premier aperçut Vandamme longant le mur pour reprendre sa route. Vandamme leur demanda s'ils n'avaient pas vu sa crosse. Héquette, en réponse, se jeta sur lui et dit : « C'est un maudissant, et le terrassier le frappe à coups de poings et de pieds chaussés de sabots. Morand, à son tour, excécuta les mêmes violences sur l'infortuné patient, qui cessa en vain de crier : Je suis un homme honnête. Après s'être épuisés en coups, les deux meurtriers imaginèrent une comédie sinistre. Ils firent mettre Vandamme à genoux dans la neige, et lui ordonnèrent de joindre les mains, ils l'obligèrent à demander pardon. Le troisième individu qui se trouva présent, Louis Dhautin, ne prit aucunement part à l'incident, il n'intervint pas, et resta simplement spectateur.

Le lendemain, Dhautin aurait pu dénoncer les deux forces agresseurs, mais il n'osa. L'enquête ayant constaté que Vandamme était mort de froid, l'événement serait resté inconnu, sans la rumeur publique qui en a eu connaissance.

M. le commissaire du deuxième arrondissement a fait saisir, ce matin, à la gare de Roubaix, 187 kilogrammes de pommes de terre venant de l'étranger et qui avaient été reconnues impropres à l'alimentation publique. Ces tubercules ont été enfouis.

Nous avons dit, il y a quelques jours, qu'un vol de 2,000 francs avait été commis dans le coffre d'un camion appartenant à une grande maison de commerce d'Halluin. C'est le soir que ce vol a été commis pendant le trajet de Lille à Halluin.

On avait d'abord eu quelques soupçons sur le conducteur de la voiture et sur un de ses compagnons. Mais ces soupçons se sont bientôt évanouis devant les explications et l'honorabilité de ces deux hommes. Le conducteur est au service de la maison depuis seize ans et son caractère est si connu qu'il n'est possible qu'un vol de cette nature soit commis par lui. Le mécanicien jouit aussi de la meilleure réputation.

Aujourd'hui, on a la certitude que le vol a été commis par des rôdeurs qui infestent la route de Lille à Halluin.

Ces vols sont très fréquents. Si les conducteurs sont obligés d'abandonner un instant leurs voitures, ils trouvent à leur retour les coffres fracturés ou des marchandises enlevées.

On pense que ces rôdeurs pourraient bien se trouver parmi les nombreux ouvriers étrangers employés aux travaux du fort en construction de ce côté. Il est très désirable que l'autorité prenne toutes les mesures nécessaires pour rendre à cette route si fréquentée la sécurité dont elle jouissait autrefois.

Un incendie a éclaté, dimanche à Halluin hameau du Pont, vers 5 heures et demie du matin; deux maisons appartenant à M. Dumortier, cultivateur, ont été détruites.

Ces deux maisons étaient bâties en torchis et couvertes de chaume. Elles étaient habitées, l'une, celle où le feu s'est déclaré, par Auguste Direck, veuve; l'autre par Pierre Berthe, lissier. Dès que les flammes ont été aperçues, les voisins et les pompiers présents ont porté secours, mais les deux maisonnettes n'ont fait qu'une flambée, néanmoins, il y a eu sauvetage d'une partie du mobilier des deux ménages. Grâce aussi à l'arrivée des pompiers, les deux maisons attenantes ont été préservées. L'incendie a duré à peine un quart d'heure.

On donne pour origine à ce petit sinistre, le feu trop ardent sur un poêle à tuyau reposant sur des lattes et passant dans le mur trop à proximité de la toiture en chaume.

Le revendeur, après avoir allumé son feu, à 5 heures passées, était sorti pour aller à sa rentrée, sa maison n'existait plus.

Le sauvetage a porté sur des fruits (poires et pommes) et des chiffons appartenant à Direck. Pour son voisin Berthe, père de cinq enfants, cet incendie est un vrai désastre. On a bien sauvé une partie de son mobilier, mais tout a été atteint par le feu. Il a pour 70 francs de dégâts plus 30 francs, prix d'une lame de lissier que lui avait prêtée un confrère et qui a été détruite.

Les deux locataires n'étaient pas assurés. Seul, le propriétaire était pour une somme de 1200 francs.

Le temps ne se prête guère à la fraude; n'est-il pas, en effet, très-dangereux de s'égarer des sentiers battus et suivis par tout le monde, même par les douaniers? Cette considération n'a cependant pas arrêté un ouvrier laveur de Tourcoing nommé Auguste Grimonprez, et Abel Louchard, de Vieux-Berquin. Ces deux contrebandiers ont voulu tenter la fortune et la fortune les a mal servis, car arrivés près de la distillerie, à Watrelon, ils ont été arrêtés par deux douaniers et dépouillés des trente kilogrammes de tabac dont ils étaient chargés.

La veille, un autre fraudeur Emile Marais, de Roubaix, avait été conduit à la prison de la grand-mairie. Lui aussi avait cherché à pénétrer en France avec du tabac belge et plusieurs kilogrammes de poivre.

Le danger est grand de laisser des objets de valeur à la garde des vents et de la propriété publique.

C'est ce qui vient d'éprouver deux menuisiers de Tourcoing, travaillant dans une maison en construction à Monceau. Ils ont laissé leur outils sur les lieux de leur travail, et hier ils les ont retrouvés.

Paris 20 francs 20. C'est toujours trop pour des ouvriers par le temps qui court.

— CALAIS. — Mardi, vers une heure et demie, un trois-mâts anglais, *Forest King*, de Windsor, jaugeant 1,600 tonneaux, capitaine Holmes, 23 hommes d'équipage, venant de Philadelphie avec blés, s'est mis à la côte. Il voulait rentrer dans le port au moment où la marée baissait touchant le banc de sable. L'équipage a été sauvé, le capitaine et 50 ouvriers sont partis avec un remorqueur pour alléger le navire. On espère le renflouer.

Dans la même journée, un trois-mâts, voulant entrer dans le bassin à flot, est resté sur le radier, obstruant l'entrée et empêchant la circulation sur le pont tournant.

— DOUAI. — Une conférence va être donnée le 23 courant, à 3 heures après-midi, dans la salle du Théâtre, par le citoyen Lefebvre, assisté de deux députés-ex-députés du département du Nord, au Congrès de Marseille.

Cette conférence sera donnée au profit des pauvres de la ville de Douai.

— AYRES. — Une grande misère règne dans l'arrondissement d'Ayres, à Haumont et à Maubeuge. L'interdiction des moyens de transport de charbon a amené le chômage de plusieurs établissements métallurgiques. Plus de 2,000 ouvriers se trouvent ainsi sans travail et la plupart sont indigents et chargés de famille.

Il y a fort en construction à Haumont, tous les ouvriers ont été congédiés; une partie des plus nécessiteux sont occupés au déblaiement des routes, mais ce travail, peu rémunérateur, est insuffisant pour soulager ces malheureux.

Les cantons de Bayet et du Quenoy sont également très-éprouvés; les bucheurs et les saboteurs ne peuvent pas aller en forêt à cause des neiges.

D'un autre côté dans la région de Cousoire les usines hydrauliques sont arrêtées par la gelée et ne peuvent pas dériver de marbre. Les carrières de pierre et de sable sont également arrêtées. Plus de commerce ni d'industrie, la neige a tout tué.

— WEST-CAPPEL. — Dans la nuit du 14 au 15, M. Lamm, cultivateur à West-Cappel, fut éveillé par un bruit venant d'une pièce voisine. Il se leva, se dirigea de ce côté et aperçut dans l'encadrement d'une fenêtre, dite guillotine, la tête et les bras d'un individu qui s'efforçait de s'échapper et de pénétrer dans la chambre. M. Lamm saisit un sabre qui se trouvait à sa portée et lança un coup de pointe à l'individu qui prit la fuite. Il put sortir de la cour en escaladant le mur de clôture.

M. Lamm sortit à son tour, armé de son fusil chargé à plombs n° 6.

Il vit dans un hangar cinq malfaiteurs au lieu d'un.

Il s'enfuit poursuivi par le cultivateur qui tira deux coups de feu sur eux. On croit que plusieurs ont été blessés, car on a remarqué des tâches de sang sur la route qu'ils ont prise. Aucun n'a été reconnu.

En attendant, si une pareille réception était réservée à tous les voleurs, ils se dégoûtent bien vite de leurs expéditions nocturnes.

— SAINT-PATL. — Un incendie a éclaté vendredi à Bameux, dans la fabrique de sucre de M. Lesage. Les pertes, tant en bâtiment qu'en marchandises s'élevaient à 25,000 fr. Il y a assurance. C'est par un calorifère surchauffé que le feu a pris à un plancher.

— ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 15 décembre. Jeanne Vanbecque, rue des Anges, cour Fric, 3. — Georges Seronille, rue du Fainbourg, cour Fric, 10. — Marguerite Bossuyt, rue de l'Épée, 63. — Pierre Elzène, rue des Fossés, 60. — Marie Lancelot, rue de la Conférence. — Léa Houzée, rue N° 8 au Pile, 12. — Henri Hérisse, rue de l'Épée, 23. — Henri Valier, rue de la Pile, cour Hespel, 3. — Valentine Bernard, place de l'Abattoir, 10. — Emma Sinel, rue de l'Épée, 63. — Marie Bob, 2 ans, 10 au Dieu. — Pierre Debucy, 79 ans, rue d'Alma, 44. — Marie Franck, 72 ans, Hôtel-Dieu. — Marie Dewire, 68 ans, rue de l'Épée, 23. — Pétites-Sœurs des pauvres. — Edouard Roussel, 3 ans, Grand'Rue, fort Mullier, 1. — Léonie Verschure, 19 ans, rue de l'Épée, 23. — Polle, 2 ans, rue du Tilleul, cité Derrillo, 2. — Marie Pothieu, 4 ans, rue Ste-Elisabeth, cour Desru-maux, 10.

— ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 15 décembre. Hélène Wacquet, rue de Gand. — Jules Fornault, rue St-Pierre.

— DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 15 décembre. — Jean-Baptiste Vanhoutte, 39 ans 3 mois et 15 jours, rue de la Belle-Vue. — Rosalie Ovaert, 81 ans, épouse de Jean-Baptiste Bouche, 75 ans, 1 mois et 15 jours, veuve Joseph De-champ, Petites-Sœurs, rue de l'Épée, 23. — Marie Holvoet, 62 ans et 1 mois, chemin des Moties. — Jean-François Hérisse, 42 ans, 3 mois 15 jours, cultivateur, époux de Henriette Honoré, Croix Rouge.

Convois funéraires & Obits. — UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin à Roubaix, le jeudi 18 décembre 1879, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Edouard DELATRE, Conseiller municipal, Président de la Commission des Logements insalubres, Membre de la Commission des Petites-Sœurs des pauvres, décédé à Roubaix, le 7 août 1868, à l'âge de 71 ans, et de Dame Catherine POTTIER, sa femme, décédée à Roubaix, le 14 décembre 1874, à l'âge de 73 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 18 décembre 1879, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François MELCHIOR, directeur de l'Établissement du gaz, décédé à Roubaix, le 17 décembre 1878, dans sa 86e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Caisse d'épargne de Roubaix. Bulletin de la séance du 14 décembre 1879. Sommes versées par 248 déposants, dont 34 nouveaux. 13,419 fr. 00 76 demandes en remboursement. 11,889 fr. 05 Les opérations du mois de décembre sont suivies par MM. Eloy-Toulemonde et Paul Dazin, directeurs.

Belgique. — Le bourgmestre de Bruxelles vient de prendre une résolution qui sera vivement blâmée aussi bien en Belgique qu'en France. Nous lisons dans l'Echo au Parlement : « Le bourgmestre de Bruxelles a l'honneur de faire connaître à ses concitoyens que l'émission des billets de la loterie organisée à Paris en faveur des inondés d'Espagne n'est pas autorisée à Bruxelles. » Il croit devoir leur rappeler qu'aux termes de la loi les personnes qui effectueraient la vente ou le placement de ces billets seraient

exposées à des poursuites correctionnelles, en vertu de l'art. 303 du Code pénal, qui punit de contenance d'une peine de huit jours à un mois d'emprisonnement et d'une amende de 25 à 100 francs.

— Tournai. — Mardi après-midi, la maison portant le numéro 3 de la rue du Limousin, quartier du Château, s'est écroulée avec un fracas épouvantable. La foudre était tombée à côté de la maison, à proximité de cette maison et avait ébranlé plusieurs endroits. Aussi était-elle inhabitée. Aucun accident à enregistrer.

— Le concert donné par la Fédération Musicale de Tournai au bénéfice des victimes de l'inondation de Maroie a rapporté quatre cent huit francs qui ont été versés entre les mains de l'ambassadeur d'Espagne à Bruxelles.

— Verviers. — On est en train d'organiser à Verviers un grand concours de tir, pour lequel le gouvernement a alloué une subside de 3,000 francs.

Plusieurs séances de la commission organisatrice ont déjà eu lieu, et quelques points spéciaux du règlement sont arrêtés. La date de l'ouverture a été fixée au 16 mai 1880. Il y aura, ce jour-là, cortège et réception. Les tireurs qui y prendront part pourront seuls participer à un concours spécial aux beaux blancs.

Il est question, pour le jour de la distribution des prix, d'une lutte d'honneur entre tous les vainqueurs.

— MONTIGNY-SUR-SAMBRE. — Vendredi vers une heure, le nommé Léopold Defforge, âgé de 27 ans, a eu un bras et une jambe broyés à la station de Montigny-sur-Sambre.

C'est en voulant s'emparer d'une galette de charbon au passage d'un train qu'il fut chuté sous les roues du wagon. Defforge n'a survécu que très peu de temps après à ses horribles mutilations.

— CHATELET. — On lit dans le Journal de Chatelet : « Il y a quelque temps, M. le curé de Couillet avait remis, à deux cabaretiers, des tronc de denier des écoles catholiques et ces tronc avaient été déposés sur le comptoir de l'écau-minet. — Deux jeunes filles, des plus honnêtes, avaient recueilli à domicile les cotisations de l'Association de Saint-François de Salle. »

Il avait-il dans ces faits, malices à contrefaçon? Les honorables bourgeois et l'écho de Couillet l'espèrent. — L'art. 189 du règlement de police de cette localité défend « sous certaines peines, de faire des collectes sans autorisation. » S'appuyant sur cette disposition, le bourgmestre fit rédiger procès-verbal.

L'affaire vint devant le tribunal de police de Chatelet, où M. Ferd. Spilleux fut chargé de la défense des deux dames.

M. le juge a pu à recueillir les conclusions de la défense. Il a décidé que le fait posé par M. le curé ne tombe pas sous l'application de l'art. 189 du règlement de police de Couillet; et, en ce qui concerne les deux autres prévenus, il a décidé que l'article du règlement de police est illégal. — Il a en conséquence prononcé l'acquiescement des trois prévenus.

FAITS DIVERS. — Les ébénistes de M. Paul Dupont, imprimeur, sénateur de la Dordogne, ont eu leur hier à Paris. — Le fils de M. Paul Dupont, conduit à la suite avec MM. Alexis Marché et le docteur Bayle, a été descendu de la voiture par deux membres du Sénat : MM. de Fourton, au nom de la députation de la Dordogne, et le baron de la Roche, au nom de l'imprimerie. — M. le plus ancien ouvrier de la maison de Paris : « Après le service funèbre, le corps eut une par les soins de M. le docteur Bayle, a été descendu dans les caveaux de l'Église, pour être transporté dans deux mois à Périgueux la ville natale de M. Paul Dupont.

— Outre Paris, voici, dit l'Univers, quelques noms de villes où un comité libre, sous cette dénomination ou sous une autre, est déjà établi : Moulins, Orléans, Tours, Angers, Poitiers, Montpellier, Nevers, Blois, Reims, Nantes, Le Mans, Lorient, Quimper, Douai, Vannes, Arras, Lille, etc. — A Poitiers, outre l'installation d'un comité libre de bienfaisance, la société de Saint-Vincent de Paul a fait un appel particulier, pour l'établissement de fournaux économiques. Le cardinal Pie s'est inscrit en tête de la première liste de souscription, pour une somme de 1,000 francs.

— On mande de Madrid : « Le roi et la reine, passant en voiture dans la rue d'Atocha, ont été leur équipage à un prétre qui portait les sacrements à un mourant. Leurs Majestés ont suivi la voiture à pied.

— La foule les a acclamés avec enthousiasme.

— Le *Nouveliste de Rouen* annonce que S. E. le cardinal de Bonnechose, archevêque de cette ville, a donné pour dix mille francs de bons de pain, de viande et de vêtements. La distribution en a été faite le 10 décembre, dans chaque paroisse, par les soins des Filles de la Charité de St-Vincent-de-Paul.

— On mande de Frutigen, au *Thuner-Anzeiger* : « Quelques marchands de bétail de Kandergrund et de Frutigen ayant acheté en Valais du bétail, voulurent passer avec leurs bêtes la Gemmi. Ils partirent à neuf heures du matin de Loèche, accompagnés de trois Valaisans, qui ouvraient le passage. La neige était très-haute, aussi la caravane d'arriva-t-elle au Taubensé qu'à quatre heures. Un des Valaisans, trop légèrement venu, ne put résister au froid, et il fallut laisser son cadavre dans une cabane. Vers le Taubensé, la neige qui continuait à tomber avec violence était si épaisse que la caravane ne pouvait ni avancer ni reculer. Il fallut creuser une sorte de tunnel dans la neige. Le bétail beuglait d'une façon pitoyable. Quant aux conducteurs, ils souffraient cruellement du froid et de la fatigue. Ils se demandèrent un instant s'ils ne feraient pas mieux d'abandonner le bétail à son sort et de ne plus songer qu'à leur propre salut, mais ils étaient trop épuisés pour avancer encore.

— Ils envoyèrent les deux guides Valaisans à l'hospice de Schwabach, pour chercher les vivres. Un de ces malheureux, ayant perdu de vue en route son compagnon, s'égarait et sans doute disparu dans la neige. Le second arriva à l'hospice, et, après quatre heures d'une attente pleine d'angoisse, les marchands de bétail le virent venir avec des vivres. Dans l'intervalle, un vache avait péri.

— L'arrivé du guide rendit leur courage aux marchands. Ils se mirent à l'œuvre, et à force de travail, ils atteignirent Schwabach, à huit heures du matin. De Schwabach à Kandergrund, le trajet s'effectuait moins difficilement, mais tous les

survivants arrivèrent au terme de leur voyage avec le nez et les oreilles gelés.

TRIBUNAUX. — UN PHOTOGRAPHE ACCUSÉ DE HAUTE TRAHISON. SECRETS COMMUNIQUÉS AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Maria Zimkowski, né dans la Prusse orientale, de parents polonais, a paru samedi devant le Conseil de guerre de Strasbourg, sous l'accusation de haute trahison envers l'Empire d'Allemagne en communiquant au gouvernement français, contre une grosse somme d'argent, des secrets d'Etat, des pièces et des renseignements qui doivent rester cachés dans l'intérêt de l'Empire. Zimkowski était venu de la Prusse orientale à Strasbourg en 1874, s'était établi photographe, puis marchand de tabacs, puis avait cessé d'exercer une industrie quelconque pour tomber dans un grand dénuement. En 1876, il obtint de M. le préfet du département un secours de 100 marks qu'il avait sollicités pour pouvoir retourner dans son pays; mais il ne quitta pas Strasbourg et ne fit dans la même année qu'une absence de sept à huit jours, qu'il employa à faire un voyage à Paris.

En juin 1879, la police apprit par un sergent de la garnison que Zimkowski espérait faire des secrets militaires et touchait, pour faire ce métier, des sommes d'argent d'argent. Une perquisition, opérée chez lui à l'improviste, fit découvrir des photographies de prises blindées, des numéros du *Wochenblatt*, des lettres de Polignac et de Nancy, et un armoire contenant des livres de la caisse d'épargne, se montant à plus de 4 000 marks, au nom de ses enfants, un reçu d'un dépôt de 4000 marks émanant de la Banque d'Alsace-Lorraine.

Un autre sergent de la garnison déclara que Zimkowski avait souvent questionné sur les télégraphes souterrains, les mines, l'armement des forts, et qu'il lui avait raconté qu'il écrivait des lettres en France qui lui rapportaient 500 à 1,000 francs.

Tels sont les faits sur lesquels l'autorité allemande avait cru pouvoir fonder une accusation de haute trahison qui a été soumise à l'audience par M. le procureur supérieur Popp.

M. Reinhard, avocat, a présenté la défense de Zimkowski. Des témoins ont attesté que l'accusé possédait plus de 15,000 marks, quand il est venu à Strasbourg, M. Reinhard contre l'accusé comme étant avare, aimant l'argent, comptant, ne plaçant pas à intérêt pour repaître ses yeux du spectacle de l'or amoncelé.

Les notes qu'on a trouvées chez lui, dit le défenseur, n'ont aucune importance, pas plus que les questions qu'il a pu poser à quelques sous-officiers. Du reste, il s'agit de préciser les secrets militaires qui ont été divulgués, et d'indiquer, autrement que par des récépissés de la poste que c'est à la France que l'accusé vendait ses secrets. Après plusieurs répliques du ministère public et de la défense, le conseil de guerre s'est retiré pour délibérer et est revenu au bout d'une demi-heure avec un verdict d'acquiescement motivé sur ce qu'aucune preuve ne peut être établie quant à la nature des secrets qui auraient été divulgués. L'accusé qui a subi six mois de prison préventive est aussitôt mis en liberté.

Ces débats ont vivement intéressé le public qui se pressait dans la salle où se tenait le conseil de guerre.

NOUVELLES DU MATIN. — COMMISSION DES TARIFS DE DOUANES. — Paris 16 décembre, 8 h. 10 soir. La commission des tarifs de douanes a amené la suite des ratifications de M. Gargat sur les verres, cristaux, poteries, tuiles et marbres.

La commission n'avait plus qu'à adopter le texte même de ces rapports en statuant sur les motifs de réclamation. A notre regret, le tarif au sujet des caresses céramiques, 1° avec ou sans ornementation de couleur; 2° sans ornementation de même couleur; 3° sans ornementation de même couleur; 4° sans ornementation de même couleur. La Commission discute ensuite la question des rétinés.

M. Danell Bernardin soutient les réclamations des Landes qui veulent des droits sous cette dénomination. La commission américaine a tué l'exportation des résines; le sol ingrat des Landes n'a pas d'autre culture que celle du pin. Des droits compensateurs seuls arrêteront l'émigration. L'Etat lui-même, propriétaire des forêts est intéressé à la question.

Après une discussion entre MM. Escarrot, Gailly et Garrizot, la Commission repousse les droits de 6 fr. pour l'établissement de rétinés et de 5 fr. pour les autres produits résineux le droit de 2 fr. par 100 kilos.

Demain la Commission discutera sur la soie.

NOUVELLES DU SOIR. — Le président de la République a signé, il y a quelques jours, un décret accordant 150 grâces à des individus condamnés pour faits insurrectionnels.

On lit dans le *Nouvel Journal* : « Un certain nombre de députés de la gauche se proposent d'intervenir auprès du président de la République pour lui déclarer qu'ils sont loin d'être hostiles à M. de Freycinet, comme président du conseil, mais qu'ils le verraient avec plaisir quitter le ministère des travaux publics et abandonner l'exécution de son programme.

M. le préfet de la Seine a fait mettre à l'ordre du jour d'aujourd'hui au conseil municipal le rapport de M. Jules Roche sur le budget des cultes de la ville. M. le préfet se propose de prendre la parole pour combattre les conclusions du rapport, qui conclut au refus du budget, et pour soutenir que le conseil est également obligé de voter les dépenses du culte.

Nous recevons de la légation du Pérou à Paris l'information suivante : Le résultat d'un télégramme officiel reçu à cette légation et daté de Lima du 2 décembre, que l'armée chilienne a été défaite à Tarapaca le 30 novembre.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique les informations suivantes : Une perturbation arrivant sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la France, affectant celles de la Norvège, entre les 21 et 22.

Elle sera précédée et accompagnée de plus de quatre heures d'une averse. Forts vents ou bourrasques du sud inclinant au nord-ouest.

Petite Bourse du 16 Décembre. 5 % français 114.33, 87 91. — 3 % Italien 82.10 07. — 5 % Turc 9.85. Marché faible sans affaires.

Dépêches Télégraphiques. — France. — Cannes, 16 décembre.

Une vente de charité a eu lieu aujourd'hui au bénéfice de l'Asile évangélique protestant. L'impératrice avait envoyé pour contribuer à la décoration de la salle, un superbe drapeau russe.

Le prince Serge, le prince Alexandre de Hesse et d'autres personnages de la cour assistaient à la vente. Il ont été reçus à leur arrivée par les dames anglaises chargées de la vente. Les princes ont fait plusieurs achats.

L'impératrice est toujours souffrante.

Alsace-Lorraine. — Strasbourg, 16 décembre. La session de la commission d'Alsace-Lorraine a été ouverte aujourd'hui à 3 h. de l'après-midi dans une des salles de la mairie par le feld-marchal de Maxentoff. Le gouverneur de l'Alsace-Lorraine a prononcé à cette occasion une allocution ainsi conçue :

« Je salue au nom de S. M. l'Empereur, la commission d'Alsace-Lorraine, qui se réunit pour la première fois depuis que ses attributions ont été étendues. Outre le projet de budget, vous aurez, Messieurs, à examiner différents projets de loi, qui sont de nature à intéresser les uns par la réorganisation judiciaire les autres par certains intérêts matériels. L'attitude patriotique que la commission d'Alsace-Lorraine a montrée dans les précédentes sessions donne à l'Empereur l'espoir que le projet de loi conscientieusement impartialité des projets de loi qui lui seront soumis. Vous recevrez, Messieurs, d'autres communications de M. le secrétaire d'Etat, entre les mains duquel préviendront serment ceux d'entre vous qui n'ont pas encore rempli ce devoir. Que Dieu daigne rendre vos délibérations favorables au bien du pays ! Au nom de l'Empereur, je déclare ouverte la session de la commission d'Alsace-Lorraine. »

D'après le *Gazette d'Alsace-Lorraine*, le gouverneur était en grand uniforme. Parmi les fonctionnaires ou remarquait M. Herzog, ministre d'Etat, M. le colonel de Stranz, sous-secrétaire d'Etat, M. Jordan, conseiller ministériel, M. le comte de Bismarck, assesseur. Les membres de la commission d'Alsace-Lorraine étaient presque tous en habit noir. Sur 56 membres 53 étaient présents. M. le secrétaire d'Etat, M. Jean Stamberger a été réélu président par 37 voix.

Angleterre. — Londres, 15 décembre. Une élection a eu lieu à Donegal (Irlande). M. Lea, libéral, a été élu contre M. Mac Coikell, conservateur, et a obtenu 1,600.

La *Gazette de Londres* annonce que le Parlement est convoqué pour le 5 février.

Autriche-Hongrie. — Vienne, 16 décembre. La délégation autrichienne a élu président M. de Schermering, par 30 voix sur 39. Le prince Zarytsky a obtenu 28 voix. M. de Schermering a prononcé une allocution dans laquelle il a fait ressortir la misère qui sévit en ce moment. Il a exprimé ensuite l'espoir que l'on réussirait à s'entendre, par la voie diplomatique, avec le gouvernement russe, sur la situation des provinces occupées au point de vue du droit international, et que l'on arriverait, de cette façon, à savoir enfin pourquoi on fait de si grands sacrifices.

Espagne. — Madrid, 16 décembre. Le comité de la presse de Madrid a désigné des délégués qu'il a chargés de solliciter l'ambassadeur de France, le 16 décembre. Ils ont aussi pour mission d'inviter Mme Jaurès à un banquet.

Plusieurs villes d'Espagne, à l'instar de Madrid, se proposent d'illuminer et de pavoyer le jour de la fête de l'Hippodrome.

La température, hier, était de 0 degrés. On a constaté 3 degrés au-dessus de 0, à Lisbonne; 6 à Valence; 5 à Catalogne; 13 à Tarifa.

Italie. — Rome, 16 décembre. Le roi a reçu le général Ciaffaglia qui a rendu compte de sa mission et qui a exprimé de sa Majesté les sentiments d'amitié et de reconnaissance du roi d'Alphonse.

Le Vatican a refusé l'agitation qui eut lieu en faveur de l'abolition de l'esclavage à Cuba, à la suite des concours afin de tranquilliser les esprits à Cuba. Il a envoyé des instructions à l'archevêque de Saint-Jacques à Cuba pour qu'il cherche avec l'aide des évêques auxiliaires à maintenir la tranquillité.

DERNIÈRE HEURE. — REPRÉSENTATION CANTONALE. — Paris, 17 décembre. La Commission relative à la représentation cantonale dans les Conseils généraux a adopté, après une assez longue discussion, la proposition de M. Loustalot portant que les Conseils généraux auront une représentation proportionnelle à la population du canton.

M. Loustalot a été nommé rapporteur.

L'ARMÉE ANGLAISE. — Londres, 17 décembre. On annonce de Calcutta que les communications avec le général Roberts sont maintenant interrompues.

BOURSE LINIÈRE. — L'arrêt des transports entrave les transactions. Les lins de pays sont toujours très-fermes, les lins de Russie en hausse nouvelle. En fin de lin et d'équipe, la hausse a fait de nouveaux progrès cette semaine et on signale des achats d'acheteurs de toiles.

MARCHÉ AUX GRAINS du 17 décembre. (Bulletin commercial). — Petit marché : 1 à 600 hectolitres, vente active, hausse de 50 c. environ.

Farines tenues en consommation de 44,80 à 46. Quelques acheteurs au premier prix.

MARCHÉ AUX GRAINS du 17 décembre. (Communiqué par l'Hotel-de-Ville). — Hausse moyenne : 0 fr. 22 c.

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 30,000,000) PROPRIÉTAIRES DU JOURNAL LA COURSE N° 11 RUE LEFEBVRE, PARIS.

Bourse du 16 décembre 1879. La liquidation de quinzaine s'est opérée très-facilement, avec des reports généralement réalisables.

Les rentes seules ont été un peu lourdes : le 3 1/2 0/0 finit à 87,45 et le 5 0/0 à 115,02 (l'amortissable à 83,65).

Les institutions de crédit sont très-fermes. On cite la Banque de France 865, le foncier 1052, la Banque d'Escompte 817, le Lyonnais 878.

L'année 1879 va finir; il est bon de constater la hausse acquise par la plupart des sociétés de crédit.

Il est à craindre que l'année suivante ne donne plus de tels résultats; l'avenir est bien plus incertain. Les sociétés de crédit sont appelées à une plus grande activité. Déjà la Banque nationale se cote 600; le marché est actif sur cette valeur et la progression des cours est certaine dans les conditions présentes.

Renseignements. — Banque européenne. L'assemblée n'a pas pu constater par suite de l'insuffisance du nombre des actions représentées. Du rapport lu par le Président, il résulte que la perte subie est de 13 millions environ.